

Arrondissement de DUNKERQUE  
Canton de WORMHOUT  
**COMMUNE D'HERZEELE**

**ARRETE MUNICIPAL N° 331/2024**

**OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION - Rue des chaumières avec l'intersection  
rue de la chapelle Delattre – Sté EUROVIA**

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 07/11/2024 – de M. Jason LESCIEUX – Sté EUROVIA – Agence de Dunkerque  
– Rue Armand Carrel – CS 30026 – 59944 DUNKERQUE Cedex 2 ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité pour la réalisation de travaux de  
traversée de chaussée afin de relier deux fossés existants – rue des chaumières au niveau du croisement  
avec la rue de la chapelle Delattre.

**A R R E T E :**

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite, rue des chaumières au niveau de l'intersection avec la rue de la  
chapelle Delattre pour la réalisation de travaux de traversée de chaussée, pour une durée de 2 jours entre  
le 12 novembre et le 15 novembre 2024.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux, pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : La Sté EUROVIA – Agence de Dunkerque – Rue Armand Carrel – CS 30026 – 59944 DUNKERQUE  
Cedex 2, chargée des travaux, mettra en place les déviations et la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : [gdp.dunkerque@lenord.fr](mailto:gdp.dunkerque@lenord.fr)
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : [cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- M. Jason LESCIEUX – Sté EUROVIA – Agence de Dunkerque – Rue Armand Carrel – CS 30026 –  
59944 DUNKERQUE Cedex 2 – e-mail : [jason.lescieux@eurovia.com](mailto:jason.lescieux@eurovia.com)

Fait à HERZEELE, le 08 novembre 2024

Le Maire,  
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE  
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : le 08 novembre 2024

Le Maire,  
S.FRANCKE

